



Nombre de membres

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

DCM 97-2022

Date de la convocation :
mardi 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, HARDEMAN Guislaine, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie, MASSONNET Christian, SCHULIAR Christian, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu, TESSIER Sandra GIRAUDON Stéphane, DENJEAN Lucie, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, ANGLES Thierry **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine, EVOUNA NGUEMA Graziella par CHOMEL Chantal, ESTRADE Nathalie par NICOLAS Pierre, VALETTE Martine par Maxime PONS , FOULQUIER Audrey par Albert RUST , BLOND Laurent par M GUILLET Marie, MALDONADO Nicolas par SCHMITT Jérôme, CALVERIE Marina par ANGLES Thierry.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 24 mai 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le nombre de 16 membres au conseil d'administration du CCAS.

La moitié d'entre eux est issue du conseil municipal.

Aux termes de l'article R. 123-8 du CASF, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Par délibération et vote de l'assemblée délibérante, du 22 juin 2020, ont été élus G. HARDEMAN, C SCHULIAR, G. EVOUNA NGUEMA, D RAPINI, D. MAILLE, J. PHILIPPOT, M. VALETTE, F ARCHO.

Suite à la démission de Monsieur ARCHO et de Mme VALETTE et conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF, Jean-Marc CAZILHAC et Marylène COEURVEILLE ont été ensuite élue au conseil municipal du 11 octobre 2022.



REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE EGALITE FRATERNITE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE PIGNAN
MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES

Envoyé en préfecture le 01/03/2023
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le
ID : 034-213402597-20230227-DCM97_2023-DE



Mme Denise RAPINI a démissionné de son poste de conseillère municipale, il convient de désigner son remplaçant au sein du CCAS.

Mr GIRAUDON, est le seul a déposé sa candidature et est désigné par l'Assemblée Délibérante à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François VEDRIN.



Transmis le :
Publié le